**Aux directions d’établissements et/ou secrétariats**

**Prestations sur demande**

**Critères de PROFA pour une intervention non mixte 1.1**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Type de situation** | **Critères** | **Modalités d’intervention** | **Conditions préalables** |
| Démarche automatique initiée par PROFA | Classes de l’office de l’enseignement spécialisé (COES), classes d’accueil (ACC), classes de Développement primaire (DEP) ou secondaire (DES), etc. avec grandes différences d’âge, de culture, de niveau de compréhension, où il est parfois difficile de s’exprimer tant pour les filles que les garçons. | Ces classes peuvent être séparées filles/garçons ou par tranches d’âge si elles sont très hétérogènes.  Un bilan est à prévoir (par téléphone si pas possible sous une autre forme) entre formatrice·teur et enseignant∙e concerné∙e. | L’organisation et la durée d’intervention est convenue préalablement entre formatrice∙teur de PROFA et enseignant·e concerné·e.  L’enseignant·e concerné·e doit s’organiser pour assumer la prise en charge de la « moitié » des élèves dans un autre local. |
| Demande émanant d’un établissement scolaire | Situation ponctuelle dans la classe ou l’établissement scolaire suite à un incident particulier en lien avec la sexualité. Par exemple, violences verbales ou physiques mineures, événement particulier dans les vestiaires ou dans un camp scolaire, classe homophobe, climat de classe perturbé par rapport aux relations filles/garçons. | L’idéal est de proposer une période séparée filles/garçons et une période mixte (avant ou après), selon le type de problématique.  Pour les classes d’accueil, un·e traductrice·teur est parfois indispensable.  Un bilan est à agender entre formatrice·teur et professionnels de l’école concernés, après l’intervention spécifique.  Dans une situation critique avec intervention de la Brigade des mineurs, différer l’intervention de PROFA, car registre d’intervention différent (justice versus éducatif). | PROFA doit inventorier quelles sont les attentes de l’enseignant·e concerné·e et ce qui a déjà été entrepris par l’établissement scolaire pour faire face à la problématique.  Une rencontre préalable entre formatrice·teur et les professionnel·le·s de l’établissement concerné·e·s doit être organisée par téléphone ou juste avant l’intervention spécifique.  L’enseignant·e concerné·e doit s’organiser pour assumer la prise en charge de la « moitié » des élèves dans un autre local. |
| Projet émanant de l’équipe PSPS, ou d’un membre de l’équipe PSPS | Projet spécifique de l’équipe de PSPS nécessitant l’expertise de PROFA en matière de santé sexuelle et reproductive. | Une rencontre de préparation du projet est à faire entre PROFA (formatrice·teur et si possible adjointe pédagogique) et l’équipe PSPS afin de fixer les modalités d’intervention utiles au projet.  Un bilan est à agender entre formatrices·teurs, adjointe pédagogique de PROFA et professionnels de l’école concernés, à la fin du projet. | Ce projet spécifique « hors socle standard PROFA» doit être co-construit avec l’enseignant·e et au moins un professionnel de l’équipe PSPS et PROFA (au moins un·e formatrice·teur et si possible l’adjointe pédagogique). |